



**BANNALEC**  
BANALEG

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le premier juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX  
Mme Marie DUIGOU, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-José TOULLEC  
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT  
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

## **DEL01.07.2022-032 : Tarifs Restauration scolaire et accueil périscolaire selon le quotient familial établi par la CAF**

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Le Coût d'un repas en 2021 s'élevait à 7.13 €.

La tarification des prestations Restauration scolaire et Accueils périscolaires est établie selon le quotient familial : ce dernier est déterminé selon la composition et les ressources annuelles de la famille.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons instauré des tarifs forfaitaires par période et par enfant qui sont établis sur la base d'un tarif journalier et appliqués en tenant compte du nombre de jours réels de fonctionnement du service. Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis le 2 septembre 2019.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Fixe** à compter du 1 septembre 2022, les tarifs au restaurant scolaire comme suit :

Quotient Familial	Prix par repas	Participation des familles	Participation de la commune
Jusqu'à 400€	0.98 €	13.74%	86.26%
De 401 à 630€	1.45 €	20.34%	79.66%
De 631 à 840€	2.17 €	30.43%	69.57%
De 841 à 1050€	2.88 €	40.39%	59.61%
De 1051 à 1260€	3.59€	50.35%	49.65%
A partir de 1261€	3.90€	54.70%	45.30%

Quotient Familial		Jusqu'à 400 €	De 401 à 630 €	De 631 à 840 €	De 841 à 1050 €	De 1051 à 1260 €	A partir de 1261 €	Date des factures
		Montant facturé par enfant et par période						
<b>TARIFS FORFAITAIRE</b>	1 <sup>ère</sup> période 01/09 au 15/11	34.30 €	50.75€	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Décembre 2022
	2 <sup>ème</sup> période 17/11 au 31/01	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Février 2023
	3 <sup>ème</sup> période 2/02 au 14/04	32.34 €	47.85 €	71.61 €	95.04 €	118.47€	128.70€	Mai 2023
	4 <sup>ème</sup> période 02/05 au 07/07	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Juillet 2023

TARIF OCCASIONNEL	4.10€
TARIF ADULTE	5.45 €

**Précise** que les absences seront déduites que sur présentation de justificatifs avant l'établissement des factures.

**Fixe** à compter du 1 septembre 2022, les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Accueil périscolaire		
	Matin	Soir	Matin + Soir
Jusqu'à 400€	0.39€	0.67€	0.80€
De 401 à 630e	0.51€	0.87€	1.03€
De 631 à 840€	0.75€	1.30€	1.54€
De 841 à 1050€	0.97€	1.72€	2.04€
De 1051 à 1260€	1.22€	2.14€	2.52€
A partir de 1261€	1.32€	2.31€	2.74€

***Délibération adoptée à l'unanimité (abstention de M. Taéron)***

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire



**Christophe LE ROUX**